

CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD
RÈGLEMENT NO. 2024-01
UN RÈGLEMENT CONFIRMANT LES SUBDIVISIONS ÉLECTORALES ET LEURS
LIMITES POUR L'ÉLECTION DES CONSEILLERS SCOLAIRES

Conformément à l'article 76 de la *Loi sur l'éducation* (*Education Act, SA, 2012 c E-0.3*), le Conseil scolaire Centre-Nord (Regional Authority of the Greater North Central Francophone Education Region) adopte ce qui suit :

1. Par la présente, le Conseil scolaire Centre-Nord prévoit les modalités applicables à la nomination et à l'élection des conseillers scolaires par subdivisions électorales à l'intérieur de son territoire.
2. Le Conseil scolaire Centre-Nord désigne deux (2) subdivisions électorales.
3. Le Conseil scolaire Centre-Nord désigne par la présente les limites de ces deux (2) subdivisions électorales faisant partie de ce règlement no 2024-01 comme suit:
 - a. La subdivision électorale 1 comprend toute la région scolaire francophone du Conseil scolaire Centre-Nord située à l'intérieur des limites de la ville d'Edmonton.
 - b. La subdivision électorale 2 comprend toute la région scolaire francophone du Conseil scolaire Centre-Nord située à l'extérieur des limites de la ville d'Edmonton.
4. Le Conseil scolaire Centre-Nord désigne par la présente le nombre de conseillers scolaires à élire dans chaque subdivision électorale :
 - a. Deux (2) conseillers scolaires catholiques élus pour la subdivision électorale 1 par les électeurs scolaires catholiques des subdivisions électorales 1 et 2 ;
 - b. Deux (2) conseillers scolaires publics sont élus pour la subdivision électorale 1 par les électeurs scolaires publics des subdivisions électorales 1 et 2 ;
 - c. Un (1) conseiller scolaire catholique est élu pour la subdivision électorale 2 par les électeurs scolaires catholiques des subdivisions électorales 1 et 2 ;
 - d. Un (1) conseiller scolaire public est élu pour la subdivision électorale 2 par les électeurs scolaires publics des subdivisions électorales 1 et 2.

Le présent règlement entre en vigueur à la suite d'une adoption après la troisième lecture.

Lu une première fois, en ce trentième jour d'octobre 2024

Étienne Alary, Président

Laura Devaney, secrétaire corporative

Lu une deuxième fois, en ce trentième jour d'octobre 2024

Étienne Alary, Président

Laura Devaney, secrétaire corporative

Lu une troisième fois, en ce vingt-septième jour de novembre 2024

Étienne Alary, Président

Laura Devaney, secrétaire corporative